

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Prévention de la délinquance - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Année 2014 - Demandes de subventions

M. Julien au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Assurer aux Dijonnais le droit à la tranquillité publique constituée, pour la Municipalité, une priorité essentielle, qu'elle entend assumer dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées par la loi.

Cette démarche s'inscrit, sur la base du contrat local de sécurité, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité fondée sur un partenariat actif avec les acteurs publics concernés et, en premier lieu, avec les services de l'État compétents, en l'occurrence la Police Nationale et la Justice.

Le bon fonctionnement de ce partenariat repose sur la capacité des uns et des autres à coordonner leurs actions en mobilisant les moyens dont ils peuvent disposer.

Chaque année, des crédits sont délégués aux préfets de département pour subventionner des projets de prévention de la délinquance définis comme prioritaires par le gouvernement et s'inscrivant dans un cadre partenarial, en complément de la mobilisation des partenaires locaux.

La Ville souhaite répondre à l'appel à projets 2014 avec la mise en œuvre de quatre dispositifs relevant de la prévention sociale à caractère éducatif :

- les Animations Sportives de Quartier,
- le Site de Promotion et d'Organisation des Temps Sports,
- la sensibilisation des jeunes à leurs droits et devoirs par le biais de la mise à disposition d'une exposition interactive itinérante dans les structures de quartiers et les établissements scolaires,
- la sécurisation estivale de la piscine du Carrousel.

Ces dispositifs reposent sur le développement du sens de la responsabilité, du respect des règles sportives et de la vie sociale et visent à la promotion d'attitudes et de pratiques sociales citoyennes.

Leur coût global annuel est estimé à 138 218 €.

Pour leur financement, la Ville sollicitera, auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et conformément à la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, les subventions, au taux maximum, susceptible d'être accordées.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le financement des Animations Sportives de Quartier, du Site de Promotion et d'Organisation des Temps Sports, de la sensibilisation des jeunes à leurs droits et devoirs par la mise à disposition d'une exposition, et de la sécurisation estivale de la piscine du Carrousel.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 3

Abstentions : 10